



# PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL NÎMES MÉTROPOLE

## CARNET DE SYNTHÈSE

## ÉDITORIAL

Avec la présentation du plan d'action le 25 mars 2022, nous avons clôturé la démarche de co-construction du Projet Alimentaire Territorial.

Il est maintenant temps de passer à l'action, au suivi et à l'évaluation de la politique publique alimentaire dont nous avons tracé les lignes ensemble. Cette troisième étape du PAT est son acte de naissance : c'est maintenant que nous devons être à la hauteur des attentes que nous avons fait naître ou que nous avons identifiées pendant nos travaux préparatoires.

Nous avons su créer des synergies et de la cohésion entre des acteurs institutionnels, économiques, agricoles et sociaux. Nous avons su, à travers nos échanges et nos rencontres, créer du lien, des relations, initier de la transversalité et accentuer la communication entre Nîmes Métropole et ses partenaires, mais aussi entre les acteurs et au sein même de Nîmes Métropole. C'est cette dynamique qu'il faut renforcer pour maintenir notre cap et faire de ce PAT un lieu d'échanges et de réalisation !

Merci à toutes et tous pour votre implication.



Franck Proust  
Président de Nîmes Métropole



Fabienne Richard-Trinquier  
Vice-présidente de Nîmes Métropole  
En charge du Projet Alimentaire Territorial

## LE PAT DE NÎMES MÉTROPOLE



### Qu'est-ce qu'un projet alimentaire territorial ?

Prévu dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (Art 39), le projet alimentaire territorial s'appuie sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, du besoin alimentaire du bassin de vie et identifiant les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire. Élaboré de manière concertée à l'initiative des acteurs d'un territoire, il vise à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales participant à la consolidation de la filière alimentaire. L'alimentation devient alors un axe intégrateur, mettant en cohérence des politiques sectorielles sur ce territoire.

### L'ambition de Nîmes Métropole pour le PAT

À travers son PAT, la Communauté d'agglomération Nîmes Métropole s'engage à jouer le rôle de chef d'orchestre pour mettre en musique une large diversité d'acteurs impliqués dans la filière alimentaire, issus des collectivités locales, de l'économie sociale et solidaire et du privé.

Sa volonté doit se traduire par la mise en place d'un projet concret, structurant, partagé et adapté aux spécificités du territoire, pour une transition vers une agriculture et une alimentation durables. Afin de répondre aux défis sociaux, économiques, environnementaux et de santé de son territoire, les axes directeurs de ce projet vont se concentrer sur la consolidation du tissu agricole, le développement de la consommation de produits issus de circuits courts, en particulier relevant de la production biologique, la lutte contre le gaspillage et la précarité alimentaire.

Nîmes Métropole choisit de placer la concertation au cœur de sa démarche afin de construire un projet alimentaire territorial partagé basé sur la contribution collective.

À cette fin, l'équipe projet actuelle va s'enrichir d'élus et de représentants de nos partenaires afin d'accompagner au mieux les projets.

### Les étapes clés du PAT

- **30 mars 2021** : Le PAT de Nîmes métropole, reconnu le 1<sup>er</sup> mars 2021 par le Ministère de l'Agriculture comme « émergent », est nommé lauréat de l'Appel à Projets Programme National pour l'Alimentation (PNA - Mesure 13, Plan de Relance) parmi 65 lauréats sur le territoire français.
- **2020-2022** : La phase émergente s'est concrétisée dans la création de nombreux échanges diversifiés et stimulants entre acteurs locaux et régionaux, élus, techniciens et partenaires, qui avaient jusqu'alors peu l'habitude de se rencontrer : acteurs historiques (Chambre d'agriculture, SAFER, ...), acteurs émergents (Nîmes en transition, ...) acteurs « sous-représentés » (les jeunes, les « précaires » ...)
- **Juin 2021** : Trois ateliers thématiques ont rassemblé 92 participants de 55 structures différentes autour de trois grands défis : l'accessibilité de tous à une alimentation saine, la valorisation des productions locales et le renforcement du tissu agricole sur notre territoire.
- **Juillet-Octobre 2021** : Des entretiens individuels se sont déroulés afin d'approfondir certaines contributions ou de rencontrer des acteurs complémentaires.
- **Novembre 2021** : Trois ateliers autour du partage de la synthèse du diagnostic ont abouti à la co-construction du plan d'action dont le socle repose sur la participation de 20 communes, 8 structures publiques ou affiliées et 67 acteurs du tissu socio-économique régional, soit au total 124 participants.
- **25 mars 2022** : Une assemblée plénière a permis de mettre en discussion les modalités de mise en œuvre du plan d'action avec les partenaires intéressés afin d'ouvrir sur la phase concrète d'action et de suivi-évaluation.

## LE DIAGNOSTIC DU PAT DE NÎMES MÉTROPOLE

### Nîmes Métropole, un territoire attractif, encore fortement rural, comptabilisant une Surface Agricole Utile limitée

- 39 communes sur un territoire de 791 km<sup>2</sup>, au cœur d'un réseau de grandes aires urbaines (Montpellier, Alès, Avignon, Arles, ...) sur le pourtour méditerranéen.
- Une population de 257 788 habitants, dont 58 % habitent la commune de Nîmes, connaissant un rythme moyen d'évolution de la population de 1,0 % par an entre 2010 et 2015, soit 2 600 habitants supplémentaires chaque année (INSEE 2018).
- Un territoire encore fortement rural malgré un taux d'urbanisation important :
  - Espaces non-artificialisés = 83 % (78 % au total France)
  - Espaces agricoles = 48 %
  - Surface Agricole Utile (SAU) = 34 % (49 % au total France)
  - Évolution de l'artificialisation = 1.3km<sup>2</sup> par an sur 134 km<sup>2</sup>, soit 1 % par an entre 2012 et 2018 (source : SCoT Sud Gard, 2019) avec une forte accentuation de la surface artificialisée sur les deux dernières années :
    - 2019 : +35 % par rapport à la moyenne de 2010-2018
    - 2020 : +45 % par rapport à 2019
- Une ressource en eau menacée : 9 captages prioritaires d'eau potable, suivis de près par les pouvoirs publics en raison des niveaux de pollution aux nitrates et aux pesticides importants (source : Agence de l'eau, EPTB, 2018).

### 1. Dynamiser et adapter le renouvellement agricole

#### Un patrimoine riche et des productions de qualité

- Un patrimoine méditerranéen fortement ancré, avec une typicité des métiers liés à l'élevage extensif camarguais au sud et d'une viticulture qualitative
- Un territoire productif et spécialisé, au cœur d'une région nourricière

Données théoriques concernant la couverture des besoins (source CRATer)

Données théoriques CRATer	Nîmes Métropole		Région Occitanie
	Surface Agricole Utile	Surproduction / Manque (ha)	Surproduction (ha)
Céréales	32% SAU	-15 517 (71% du besoin)	358 054
Autres cultures	Viticulture : 29% SAU	6 127 (78% de la production)	188 023
	43% des exploitations		
Fruits et légumes	Arboriculture : 12% SAU	873 (27% de la production)	4 475
	Maraichage: 3% SAU		
Fourrages	20% SAU	-116 468 (97% du besoin)	
Oléoprotéagineux		-8 724 (87% du besoin)	124 749

- 16 productions locales sous signe officiel de qualité (SIQO)



**Vins :** 3 AOP : Costières de Nîmes, Duché d'Uzès, Languedoc  
4 IGP Coteaux du pont du Gard, Cévennes, Gard, Pays d'Oc

**Olives :** 2 AOP : Huile d'olives de Nîmes, Olives de Nîmes

**Céréales :** IGP Riz de Camargue

**Fruits, herbes aromatiques, miel :**

3 IGP : Thym de Provence, Fraise de Nîmes, Miel de Provence

**Viandes :** AOP Taureau de Camargue, IGP Volailles du Languedoc

**Fromages :** AOP Pélardon des Cévennes

- Évolution significative des surfaces agricoles en agriculture biologique (de 10 % de la SAU en 2015 à 15,5 % en 2019 - *source RPG, DRAAF*), des exploitations certifiées HVE (Haute Valeur Environnementale) avec 534 exploitations dans le Gard en juillet 2021, ainsi que des exploitations viticoles certifiées Terra Vitis
- Une coopération agricole riche héritée de son histoire
- Un tissu associatif dynamique, intégré à l'échelle régionale (réseaux et fédérations)

### Une dynamique de population agricole contrastée

- Une baisse du nombre d'actifs dans le secteur agricole : exploitations agricoles moins nombreuses (de 2 524 en 1988 à 905 en 2020, *source RGA*), employant moins d'actifs (à l'échelle du Gard : de 30 032 ETP en 1970 à 10 146 en 2020, *source RGA*)
- Un vieillissement des exploitants

Et pourtant :

- Un dynamisme du Gard marqué par un nombre important de porteurs de projets agricoles : 450 à 500 personnes accueillies chaque année par le Point Accueil Installation (PAI) de la Chambre d'agriculture à l'échelle du département du Gard.

### Des barrières à l'entrée multiples pour les porteurs de projet entre foncier, eau, équipement, main d'œuvre

- Un foncier peu accessible
  - Compétition entre les différents usages du sol (urbanisation /économie /compensation /agriculture)

« Les espaces agricoles sont en concurrence avec les espaces utilisés pour le développement économique, urbain et pour les compensations liées aux projets d'aménagement. Les espaces agricoles se font grignoter par les autres projets et ne sont pas assez valorisés alors qu'ils ont une haute valeur agronomique et qu'ils sont irrigués (l'aménagement BRL a coûté cher à la collectivité). » (Syndicat Mixte SCoT Sud Gard)

  - Prix du foncier élevé : 13 360€/ha en 2019, contre environ 6 000€/ha dans les Cévennes proches de la Lozère ou de l'Aveyron (*source SAFER, 2019*)
  - Présence importante de friches : 3 314 ha = 12 % de la Superficie Agricole Utile (SAU)
- Une dissymétrie entre le foncier à reprendre et celui recherché par les porteurs de projets. « Des terres viticoles à reprendre qui ne correspondent pas aux projets d'installation en maraîchage. » (Chambre d'agriculture du Gard, SAFER)
- L'eau : une ressource vitale sous tension
  - Réseau hydrographique abondant : cours d'eau en garrigues ; canaux BRL en plaine et zones humides en Camargue

Mais :

- Des tensions inquiétantes sur la quantité : restrictions en période de sécheresse, périodes de sécheresse de plus en plus fréquentes en été comme en hiver
- Une problématique de qualité : pollution aux nitrates et aux pesticides
- Difficultés pour accéder à l'eau agricole dans certaines zones

- Des difficultés pour équiper les parcelles en bâtis techniques (hangars par ex.) et en logements, avec notamment des espaces soumis à des limitations d'usages (agriculture, logement) par les documents de planification du fait des risques naturels (incendies, inondations)
- Une dépendance importante à une main d'œuvre permanente et saisonnière pour les filières fruitières et légumières (abricots, pêches, pommes, fraises, courgettes, melons, en particulier). 10 291 salariés temporaires pour 262 entreprises agricoles en 2019 (*données MSA.*)

### Une adaptation nécessaire face aux changements climatiques et aux problèmes de pollution

- Des établissements de formation actifs sur le territoire : lycée agricole de Rodilhan, Université de Nîmes, MFR La pinède, ...

Mais une évolution des pratiques nécessaire face à :

- Des risques naturels plus nombreux et toujours imprévisibles (sécheresses, inondations, gels tardifs, incendies)  
*« ... défaut de formation chez les agriculteurs » avec un manque d'adaptation aux nouvelles cultures et pratiques dans les enseignements classiques » (La CIVAM du Gard)*
- Une qualité dégradée des sols et de l'eau par l'utilisation d'entrants polluants encore importante

## 2. Renforcer la présence de produits locaux et le réseau de proximité pour la transformation et la distribution



Contexte général :

### Un intérêt croissant pour les circuits de proximité et de la consommation de Fruits et légumes

- Une demande en hausse pour les fruits et légumes (*CREDOC, 2021*)
- Une croissance des enseignes de proximité, les primeurs traditionnels, l'achat en ligne et la vente directe qui ont su, particulièrement à l'occasion des confinements, « répondre à des attentes de rapidité, de praticité ou de réassurance des consommateurs » (*INTERFEL, 2021*)

Cependant,

### Des barrières importantes pour les acteurs minoritaires

- Des normes agro-alimentaires de plus en plus exigeantes, écartant de fait les acteurs minoritaires
- Un maintien de la place prépondérante de la grande distribution : 74 % des achats alimentaires réalisés en grandes surfaces alimentaires, dont 37 % en hypermarchés sur le territoire de Nîmes Métropole d'après la CCI (2021)

Sur le territoire de Nîmes Métropole :

### Des circuits courts bien implantés

- 2 AMAP, 4 Groupements d'Achat, des systèmes paniers, des magasins de producteurs, 36 marchés de plein vent.

Cependant,

### Un besoin de visibilité des produits locaux

- 93 % des habitants de Nîmes Métropole ayant répondu à la récente (2018) enquête Alimentation conduite par la région Occitanie (1281 personnes) considère qu'ils privilégieraient plus l'achat de produits locaux s'ils étaient plus facilement identifiables

Mais :

- Un manque de notoriété et de communication des marques et des signes d'indication géographique (besoin de financement remonté par le Syndicat AOP Costières de Nîmes), ainsi qu'une demande de mise en avant de la provenance des produits locaux pour les consommateurs
- Une insuffisance de circuits touristiques thématiques (routes, pistes, aires de stationnement, etc.) pour les locaux et touristes intéressés par l'agritourisme

#### Un approvisionnement en produits locaux encore difficile

- Un coût élevé de l'approvisionnement local, de qualité, biologique, etc.
- Peu de disponibilité des produits locaux en raison de leur exportation importante  
*« ... très difficile de trouver des produits en circuit court de proximité pour approvisionner la restauration scolaire ... » « il n'est pas possible de mettre en place un marché de producteurs sur la commune du fait du manque de vente de proximité. »* (Mairie de Marguerittes)

#### Un secteur trop cloisonné avec un besoin d'outils structurants pour les filières locales : abattoir, légumerie, etc.

- Un tissu économique développé : plus de 850 entreprises agroalimentaires recensées, patrimoine artisanal alimentaire historique

Mais :

- Un manque d'outils de transformation, hors filières viti- / oléiculture
- Des difficultés d'installation de nouveaux points de vente à la ferme ou collectifs en urbain / périurbain
  - Liés à certaines règles d'urbanisme inscrites dans les PLU concernant l'installation de bâtis techniques / commerciaux à orientation agricole et alimentaire
- Un besoin de liens, de structure logistique et organisationnelle entre les différents acteurs de la filière :
  - entre les métiers de bouche et les agriculteurs  
*« ...encore trop peu de matières premières produites localement dans les produits transformés sur le territoire ... » « ... incompréhension entre les besoins en cuisine et la saisonnalité de certaines matières premières... »* (Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Gard)
  - entre les nombreux producteurs éparpillés et les consommateurs urbains et périurbains  
*« ... le déplacement et la vente sont chronophages surtout s'il y a une multiplication des débouchés ; puis communiquer et savoir vendre n'est pas toujours aisé. La dimension « multi-métiers » de l'agriculture est difficile, et la logistique a un coût. »* (CIVAM du Gard)

#### Une commande publique à optimiser : mutualisation et adéquation offre agricole/restauration collective

- Une expérience historique du département du Gard et de la ville de Nîmes en matière d'approvisionnement en produits locaux et/ou biologiques pour la restauration collective publique (collèges et écoles)

Mais :

- Une compétence « restauration collective » spécifique aux communes qui freine une mutualisation à l'échelle de l'EPCI
- Une certaine inadéquation entre l'offre agricole (destinée au vrac ou à la vente directe) et les capacités ou demandes publiques en restauration collective

### 3. Développer l'accès et la sensibilisation à une alimentation de qualité, réduire le gaspillage

---

#### De nombreuses initiatives d'accompagnement

- Un tissu associatif solidaire formel et informel historique et riche

« Des formations ont été mises en place : les participants sont en majorité des femmes. Ces ateliers permettent de valoriser leurs compétences culinaires. » (Association Les Mille Couleurs, Nîmes)  
« ...met en place des jardins d'insertion pour les bénéficiaires du RSA ainsi qu'une table d'hôte végétalienne et bio (tous les mardis midi) grâce aux produits du jardin et de la BioCoop de Marguerittes. Ces actions ont pour objectif d'améliorer la santé via l'alimentation. » (Association Côté Jardins Solidaires, Nîmes)

- Des jardins collectifs sur 17 communes de l'agglomération : 20 jardins familiaux, 7 jardins partagés, 6 jardins pédagogiques, 4 jardins d'insertion



Cependant,

### Une population fragile plus nombreuse

- Taux de chômage (18,4 % contre 9 % en France, INSEE 2018) et de pauvreté (22,8 %) importants
- Une précarité croissante des agriculteurs
- Une pression accrue sur la banque alimentaire
  - Une augmentation de 13 % du nombre de bénéficiaires (10 834 personnes, 428 tonnes d'aliments distribués) de la Banque alimentaire sur le territoire en 2020 suite au premier confinement lié à la crise de la COVID-19
  - Le profil des « jeunes précaires » en hausse (74 % des bénéficiaires de dons Banque alimentaire en 2020)

### Une évolution nécessaire de l'aide alimentaire vers plus de mobilisation et de coordination

- Une baisse de l'implication militante et citoyenne
- Un manque de coordination entre les partenaires clés de l'aide alimentaire
- Un manque d'espaces logistiques pour la gestion de ces aides

### Une accessibilité et des habitudes alimentaires à développer

- Manque d'accessibilité de l'offre alimentaire dans certaines communes pour les personnes peu mobiles (personnes âgées, isolées, sans moyen de transport : 60 % des grandes et moyennes surfaces sont localisées dans la ville-centre ; 22 communes sur 39 ne disposent pas de commerces alimentaires – source : MAY, 2021).  
« Les personnes âgées en milieu rural peuvent avoir des difficultés d'accès à une alimentation saine et durable. » (Chambre de Commerce et d'Industrie du Gard)
- Manque d'habitudes (et d'équipements) pour cuisiner les produits frais locaux  
« Les produits consommés sont souvent sur-transformés ce qui accentue la mal nutrition et la perte de repères alimentaires » (Secours Catholique du Gard)
- Nécessité de sensibiliser à nouveau les populations au jardinage, aux produits naturels et locaux  
« ...l'ancienne génération était sensible à la notion de production, de jardinage, ce qui semble perdu sur les nouvelles générations. Face au manque de sensibilité, ils ont décidé de créer un jardin intergénérationnel avec 22 familles dont des personnes âgées, constituant les jardiniers accompagnants, et des enfants (2 classes de 60 enfants + 100 enfants). Ce jardin a un objectif pédagogique. Preuve en est que les enfants amènent désormais leurs parents au jardin. La difficulté reste la gestion du jardin, qui en autogestion. Quand tout est commun, il y a des échecs de mauvais entretien du commun, mais si tout est individuel c'est source de conflits. » (Centre Social de Manduel)

## Des mesures anti-gaspillage à mettre en place pour favoriser la redistribution, contraintes par une absence de données sur cette thématique

« ...dans les entreprises agro-alimentaires : l'absence de données liées au gaspillage. Il est donc difficile de mettre en place des mesures de lutte sans un état des lieux qui permet de cibler le problème. » (AREA Occitanie)

« Nous constatons une surproduction agricole, gaspillée et non redistribuée. Nous aimerions travailler avec la Chambre d'agriculture et d'autres organismes sur les excédents de production agricole à valoriser dans l'aide alimentaire. [...] » (Banque Alimentaire du Gard)



## LE PLAN D'ACTION DU PAT DE NÎMES MÉTROPOLE

### I- Intention 1 du PAT : Renouveler les générations d'agriculteurs, en priorisant ceux qui préservent les ressources naturelles et s'implantent sur les marchés locaux.

**Publics ciblés :** Agriculteurs en installation (reprise familiale ou hors cadre familial), nomades (éleveurs, céréaliers) ou sédentaires (maraîchers, viticulteurs), agriculteurs cédants.

**Partenaires :** Région Occitanie, Département Gard, SCoT Sud Gard, communes, SAFER, Terre de Liens, Chambre d'agriculture du Gard, DDTM du Gard, ADDEARG, FD CIVAM du Gard, AGROOF, CEN Occitanie.

**Indicateurs :** Nombre d'installations agricoles sur le territoire, pérennité et viabilité à 5 ans (nombre de transmission par an, nombre de projets accompagnés, nombre de projets évalués comme "solides" ou partis ailleurs).

### Classement et pilotage des actions :

#### 1.1 Structures agricoles

##### 1.1.1 Création de collectifs locaux d'animation foncière

- Rassembler les propriétaires fonciers, les professionnels du monde agricole et les partenaires (exemple : initiative de Manduel : association de géomètres, notaires, propriétaires et de la SAFER) pour créer des opportunités et les mener avec efficacité.  
*=> pilotage Nîmes Métropole*
- Intégrer les futurs agriculteurs dans le réseau local : mise en relation pro-active des cédants et porteurs de projets agricoles (intervention d'un facilitateur/médiateur/accompagnateur ayant une vision allant au-delà de la commune).  
*=> pilotage Nîmes Métropole*
- Créer une cellule d'assistance à la transmission portée par les collectivités ayant pour fonction de sensibiliser les cédants et les repreneurs, afin de mettre en adéquation les cessions et les reprises (parcellaire d'une exploitation existante, surface et assolement).  
*=> pilotage Nîmes Métropole*
- Agir sur les structures foncières :
  - Remembrer des structures sous-dimensionnées, pour créer de nouvelles structures plus appropriées aux projets agricoles nouveaux.
  - Concilier agriculture rentable et enjeux environnementaux pour favoriser l'activité agricole et permettre la réalisation des projets d'intérêt général de Nîmes Métropole (protection des périmètres de captage, réalisation de ZAE).
  - Expertiser les fonciers agricoles pressentis en définissant une compatibilité "gagnant-gagnant" entre les exploitants agricoles et l'opérateur pour la compensation/protection (établissement d'ORE ou BRE de longue durée, portage foncier par Nîmes Métropole).*=> copilotage Nîmes Métropole et SAFER*

#### **DEFI 2022 : 1ères actions exemplaires**

- Dans le cadre de la protection des captages prioritaires à Bouillargues.
- Dans le cadre de la recherche de compensations environnementales sur Marguerittes.

- Mettre en cohérence les PLU.  
*=> pilotage Nîmes Métropole*
- Venir en aide aux agriculteurs en difficulté :
  - Aider l'accès au foncier et aux semences variées

- Mettre en réseau les agriculteurs isolés (exemple de Solidarité Paysans : mise en réseau et soutien des paysans dans les démarches ; développement des circuits courts ; échanges de pair à pair).

=> **pilotage à définir**

### 1.1.2 Actions sur l'eau agricole

Préserver les terres agricoles irriguées et coordonner l'action des collectivités (Agglomération, Département, Région) en matière de :

- Accès à l'eau agricole :
  - extension réseau BRL  
=> **copilotage Nîmes Métropole et Région**
  - accès au goutte à goutte ; espèces végétales et animales rustiques  
=> **pilotage Chambre d'agriculture**
- Surveillance de la qualité de l'eau.  
=> **copilotage Établissements Publics Territoriaux de Bassin et Agence de l'Eau Rhône Méditerranée**
- Coordination de la concurrence des usages  
=> **copilotage DDTM et Commissions Locales de l'Eau**

### 1.1.3 Actions sur le bâti agricole

Coordonner l'action des collectivités en matière d'octroi de bâti technique par Nîmes Métropole et les communes.

=> **non priorisé en 2022, report en 2023**

## 1.2 Économie agricole

### 1.2.1 Agritourisme



- Base de travail : 3 boucles cyclo-touristiques déjà existantes avec des parcours d'intérêt paysager, environnemental, patrimonial. Ces boucles sont formalisées et font l'objet de dépliants qui proposent une liste de lieux de vente des produits locaux.
- Développer des boucles thématiques d'agritourisme valorisant les produits SIQO et les relier entre elles en mode doux de déplacement, en passant par des points d'intérêts (fermes, gîtes, caveaux, moulins...).
- Compléter les secteurs orphelins, notamment le secteur Costières Sud.

=> **copilotage Nîmes Métropole, SPL AGATE et PETR**

### 1.2.2 Zones d'activité à vocation agricole

- Développer une expertise mutualisée pour développer des hameaux agricoles à la demande des communes (exemples de Saint-Côme-et-Maruéjols).  
=> **pilotage Nîmes Métropole**
- Développer des zones d'activités à orientation agricole et alimentaire, avec des outils structurants pour les filières de proximité (abattoir, atelier de découpe, légumerie) :
  - Requalification du secteur Marché Gare : atelier de découpe et de transformation de viande mutualisé et/ou autoclave.
  - Mutualisation d'infrastructures agricoles et/ou alimentaires (légumerie du Département, moulin à céréales, abattoir mobile).  
=> **pilotage Nîmes Métropole**
- Développer les projets territoriaux incluant des agriculteurs locaux :
  - SCIC sur l'exemple de Saint-Dionisy (foncier hybride communal et privé, installation de 4 paysans, diversification par maraichage, arboriculture, poules pondeuses et pépinière).
  - Associations de collectivités, agriculteurs, citoyens et privés.
  - Boutiques en vente directe pour les producteurs (exemple de Saint-Dionisy avec 27 agriculteurs).

=> **pilotage communes**

### 1.2.3 Incitations et appuis aux agriculteurs et à leurs collectifs

Proposer des incitations fiscales (du type exonération taxe foncière) et des aides financières communales aux personnes récemment installées en agriculture, aux agriculteurs certifiés en agriculture biologique, aux collectifs agricoles et alimentaires locaux.

=> *copilotage Nîmes Métropole et communes*

## 1.3 Compétences en agroécologie, installation agricole et économie circulaire

### 1.3.1 Renforcer les compétences des habitants et des élus

- Sujets abordés : agroécologie ; droit rural/foncier/environnemental ; économie circulaire.
- Développer le débat entre acteurs agricoles, environnementaux et territoriaux.
- Favoriser l'économie circulaire en valorisant au mieux les déchets et résidus agricoles/alimentaires (identifier et valoriser les gisements de matières organiques).

=> *non priorisé en 2022, report en 2023*

### 1.3.2 Accompagner les agriculteurs vers le bas carbone

Contribuer à l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique de l'agriculture :

- Lancement d'appels à projets.
- Proposition de formations agriculture / climat : innovations et pratiques favorables à la réduction de GES, séquestration du carbone dans les sols ; amélioration de la capacité des sols (rétention en eau ; fertilité organique).
- Mise en place de contrats « Agriculture Bas Carbone ».
- Proposer un site expérimental de formations en agroécologie adapté à une grande variété de publics (discussion en cours avec Marguerittes).

=> *pilotage Nîmes Métropole en 2023*

## II - Intention 2 du PAT : Augmenter la part des produits locaux dans la distribution alimentaire locale et la transformation.

**Publics ciblés :** Producteurs (entreprises artisanales et agricoles, coopératives individuelles et familiales), distributeurs (groupes agroalimentaires de transformation et/ou de distribution alimentaire, AMAP, groupement d'achats), consommateurs (restauration collective en milieu scolaire, universitaire, entreprises, administrations et grands équipements publics).

**Partenaires :** Région Occitanie, Département du Gard, communes, Conseil de développement de Nîmes Métropole, AREA, Coopération Agricole Occitanie, Chambre d'agriculture du Gard, Chambre de commerce et d'industrie du Gard, Chambre des métiers et de l'artisanat du Gard, BioCoop Marguerittes et autres, ESScale, AMAP et autres dispositifs en circuits courts, grandes surfaces, magasins et épiceries spécialisés, FD CIVAM du Gard.

**Indicateurs :** Nombre de lieux d'approvisionnement alimentaire, pourcentage de produits locaux proposés, nombre de producteurs travaillant en circuits courts, pourcentage de leur récolte destinée au local, part des restaurants collectifs impliqués.

## Classement et pilotage des actions :

### 2.1 Points de vente de produits locaux

- Rendre plus lisible l'offre locale (mise en cohérence des annuaires et signalétiques des points de vente de produits locaux).
- Valoriser le patrimoine gastronomique (foires, ateliers cuisine, événements de type JM'S, portes ouvertes).

- Éduquer au mieux manger et à la saisonnalité (comment faire un bon panier local et de saison ; comment manger à budget maîtrisé ; comment limiter le gaspillage alimentaire).
- Développer les interventions des agriculteurs auprès de publics éloignés de l'agriculture.  
=> *copilotage Chambre d'agriculture, Chambre de commerce et d'industrie, Chambre des métiers et de l'artisanat*

## 2.2 Développement de filières de proximité

- Développer une logistique de proximité adaptée, pour mettre en adéquation l'offre et la demande locales (mutualiser et massifier les flux en collaboration avec des acteurs experts).
- Sensibiliser les agriculteurs sur des possibilités de dons à des associations et/ou des filières de commercialisation spécifique (Gueules cassées, C'est qui le Patron).  
=> *pilotage Nîmes Métropole*

## 2.3 Favoriser l'accès à une alimentation locale, saine et durable en cuisines centrales

- Examiner le potentiel des cuisines centrales en volume de repas servis (restauration collective en milieu scolaire, universitaire, entreprises, administrations et grands équipements publics).
- Ouvrir l'expérience de la Ville de Nîmes aux communes demandeuses pour la mise en œuvre d'une politique alimentaire homogène sur le territoire.
- Former le personnel à limiter le gaspillage, cuisiner les produits locaux, adapter les menus.
- En fonction de ce qui précède, prévoir l'adaptation des productions locales.

=> *pilotage Nîmes Métropole*



## III - Intention 3 du PAT : Améliorer en quantité et en qualité (organoleptique, nutritionnelle et sanitaire) l'alimentation pour les habitants les plus fragiles.

**Publics ciblés :** Retraités, personnes isolées (rurales et quartiers), familles monoparentales, agriculteurs, étudiants, jeunes travailleurs, migrants, SDF, personnes porteuses d'un handicap, enfants, chômeurs, RSA.

**Partenaires :** Département du Gard, CCAS, centres sociaux, Banque Alimentaire, Restos du Cœur, Secours Catholique, Secours Populaire, Action Contre la Faim, Association Protestante d'Assistance (APA), dispositifs de circuits courts solidaires, épiceries sociales et solidaires, FD CIVAM du Gard, CPIE du Gard, association Jardins Collectifs, Éducation Nationale, associations de quartiers, CPAM du Gard.

**Indicateurs :** Nombre d'habitants sur la commune, nombre et profils de précaires, nombre et diversité d'actions d'amélioration de santé (dont alimentation), autonomie alimentaire sur le territoire, prévalence de maladies en lien avec l'alimentation.

## Classement et pilotage des actions :

### 3.1. Sensibiliser et éduquer à l'alimentation

#### 3.1.1. Jardins collectifs

- Développer l'agriculture urbaine à vocation sociale : jardins partagés, parcelles et jardins dans les écoles sur l'exemple Nîmois.
- Organiser l'information entre les communes.

=> *pilotage communes*

### 3.1.2. Ateliers éducation alimentation

- Multiplier les occasions de rencontres avec des agriculteurs : « bien manger en maîtrisant son budget » (dont cuisine de protéines végétales), santé et environnement, diversité culturelle.
- Utiliser la restauration collective comme espace de sensibilisation à la réduction du gaspillage et au bien manger.

=> *pilotage à définir*

## 3.2 Accès pour tous à une alimentation saine et durable

### 3.2.1 Structurer la distribution de l'aide alimentaire

- Structurer et développer des modes de distribution fixes et itinérants pour l'aide alimentaire et les paniers solidaires (Banque Alimentaire, Restos du Cœur, Secours Catholique, Secours Populaire, Action Contre la Faim, APA).
- Créer des circuits de distribution pour permettre aux personnes en précarité de (mieux) se nourrir.
- Développer les circuits et plateformes existantes en s'appuyant par exemple sur l'outil Proxidon.

=> *non priorisé en 2022, report en 2023*

### 3.2.2 Expérimenter une "Sécurité Sociale" de l'alimentation

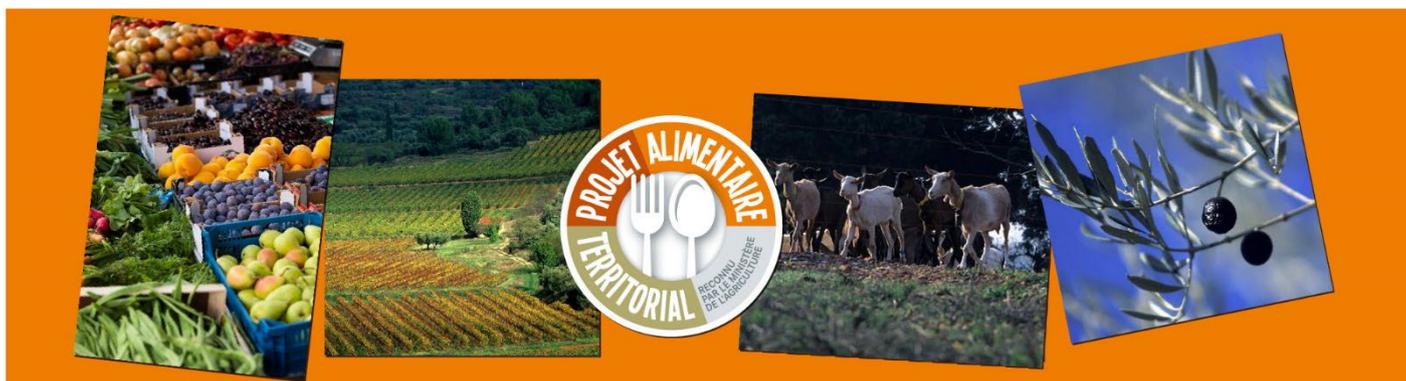
Allouer un budget intercommunal pour faciliter un accès à tous à une alimentation saine, durable et locale.

=> *non priorisé en 2022, report en 2023*



## GLOSSAIRE

- AMAP** : Association pour le maintien d'une agriculture paysanne
- AOP** : Appellation d'Origine Protégée
- APA** : Association Protestante d'Assistance
- ARDEAR** : Association Régionale pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural
- AREA** : Association régionale des entreprises alimentaires d'Occitanie
- BRL** : Bas-Rhône Languedoc
- CCAS** : Centre Communal d'Action Sociale
- CPAM** : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- CPIE** : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
- EHPAD** : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
- FD CIVAM** : Fédération Départementale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture en Milieu rural
- GES** : Gaz à Effet de Serre
- IGP** : Indication Géographique Protégée
- MCE** : Mesures de Compensation Environnementale
- NM** : Nîmes Métropole
- PAT** : Plan Alimentaire Territorial
- PCAET** : Plan Climat Air Énergie Territorial
- PLU** : Plan Local d'Urbanisme
- SAFER** : Société d'Aménagement Foncier et Établissement Rural
- SCIC** : Société Coopérative d'Intérêt Collectif
- SCoT** : Schéma de Cohérence Territoriale
- SDF** : Sans Domicile Fixe
- SIQO** : Signes Officiels de la Qualité et de l'Origine
- ZAE** : Zone d'Activités Économiques
- Zones A** : Zones Agricoles
- Zones N** : Zones Naturelles





**Zones U** : Zones Urbaines